

Congrès AFSP 2009

Section thématique 37

Partis politiques et mouvements sociaux à la croisée des approches : interdépendances, transformations et traits communs

Axe 3

Pierre Sauvêtre (IEP de Paris)
pierre.sauvetre@sciences-po.org

Une organisation du mouvement sans parti : le cas de l'Organisation politique et du Rassemblement des collectifs des ouvriers sans papiers des foyers dans le sillage de l'occupation de l'Eglise Saint-Bernard de 1996

L'objet de cette intervention est de présenter la politique de « l'Organisation politique », j'entends du groupe militant nommé l'Organisation politique et de celui qui lui succède « les Volontaires de la politique sans parti ». Il s'agit d'un groupe de militants qui tente de mener une politique non-représentative, non parlementaire, non partisane, non-étatique, à distance de l'Etat. A partir de cette présentation, appuyée sur le cas du « Rassemblement des collectifs des ouvriers sans papiers des foyers », il s'agit de montrer l'exemple d'une solution de continuité entre ce que la science politique appelle les « mouvements sociaux » et les « partis politiques », alors que la discipline tente de plus en plus d'intégrer le rôle des mouvements sociaux dans le fonctionnement des institutions dites « politiques ». Ce qui nécessite aussi d'interroger les présupposés à travers lesquels on distribue le « social » au « mouvement » et la « politique » au « parti » et à « l'Etat ». La thèse que nous défendons à travers cet exemple est qu'il peut y avoir de la politique en dehors de l'Etat et des partis. Corrélativement, il s'agit de mettre en cause le présupposé relayé par la science politique selon lequel il n'y a de politique que de l'Etat, que le lieu unique de la politique est l'Etat.

L'Organisation politique est fondée en 1985 par d'anciens militants marxistes-léninistes. L'objectif de cette organisation est de maintenir la voie d'une politique émancipatrice, c'est-à-dire d'une politique pour tous ou pour l' « humanité tout entière » comme dirait Marx, tout en tirant les conclusions nécessaires du bilan de l'effondrement des Etats socialistes. Cela exige de rompre avec la stratégie de prise du pouvoir d'Etat par la révolution et d'imposition de la dictature du prolétariat. Il s'agit de faire de la politique « à distance de l'Etat », c'est-à-dire de tenter d'organiser les gens – et singulièrement les couches populaires – en une force politique dans un espace alternatif à celui de l'Etat. C'est renoncer à un Etat prolétarien, car il s'agit d'une hypothèse invalidée historiquement, mais maintenir l'objectif d'une politique pour tous. On peut remarquer que si on évacue l'hypothèse d'un Etat prolétarien et qu'on fait de l'Etat le lieu unique de la politique, alors on renonce à la participation des classes populaires à la politique, on renonce à la politique d'émancipation, et on confie la politique aux élites ; on fait de l'économie et du savoir économique le moyen de la politique, mais sans économie prolétarienne, seuls ceux qui ont le savoir économique sont considérés comme capables de gérer ; la politique se résume en une gestion des populations par l'économie et par les élites dans le cadre de l'Etat. Si la politique de l'Organisation politique est à distance de l'Etat, elle est cependant organisée ; il n'y a pas de politique sans organisation, mais c'est une organisation qui ne participe pas aux élections et qui ne vise pas le pouvoir d'Etat, c'est une organisation sans parti.

Pour l'Organisation politique, la politique doit être appuyée sur des principes (chacun doit être compté là où il est, politique de paix). En situation, il s'agit de proposer des énoncés et des prescriptions conformes à ces principes et d'en induire une politique active, au lieu de référer sa politique à son inscription dans l'espace de l'Etat. L'Etat n'est pas seulement un ensemble de fonctions (gouvernement, police, armée, bureaucratie), c'est aussi une puissance d'organisation des gens (par l'économie et l'opinion comme l'a bien vu Foucault) en constante transformation ; il a sa politique et ses principes.

Faire de la politique dans l'espace de l'Etat implique donc d'être organisé par ses principes à lui (par exemple jouer le jeu des élections et des médias), ce qui équivaut peu ou prou à renoncer à ses propres principes pour préférer ce qu'il est possible de faire suivant l'état actuel de l'Etat. Même quand les principes de l'Etat sont détestables comme aujourd'hui : il faut citer à ce titre la manière dont les gouvernements de droite comme de gauche instrumentalisent la question des ouvriers sans papiers, dont le non-règlement est devenue consensuelle dans l'Etat et comme une condition pour se faire élire. Il faut remarquer que les « mouvements sociaux » ne peuvent être considérés et jouer un rôle dans la politique institutionnelle qu'en tant qu'ils ne mettent pas en cause le statu quo sur l'Etat. C'est une règle de la politique parlementaire de ne traiter les questions sociales qu'en obtenant en échange le statu quo sur l'Etat. Quant à la procédure du vote, Badiou a montré que le principe du vote « démocratique » n'était pas le choix libre, mais que l'essence du vote était de « voter bien », de voter pour les partis « respectables » et « démocratiques », c'est-à-dire que les conséquences du suffrage universel sont rejetées dès qu'elles mettent en cause le statu quo sur l'Etat, à savoir la gestion des populations par l'économie capitaliste, ce qu'il appelle le « capitalo-parlementarisme ». Ainsi le vote « non » lors du référendum de 2005 sur le traité de constitution européenne sur lequel les institutions parlementaires se sont assises en décrétant le « mini-traité ».

Selon Goldstone, il y a deux phases dans le traitement des rapports entre les mouvements sociaux et l'Etat par la science politique : à la fin des années 70-début des années 80, les mouvements sociaux sont considérés comme protestataires et rivaux de l'Etat ; à partir de la deuxième moitié des années 90, les mouvements sociaux sont de plus en plus intégrés dans le jeu de la politique institutionnelle. Goldstone y voit le résultat de deux facteurs : d'une part la transformation de la perception des chercheurs qui cessent de considérer comme illégitimes tout ce qui ne fait pas partie du jeu institutionnel « normal », et d'autre part la reconnaissance générale des mouvements sociaux comme acteurs à part entière des réformes institutionnelles. Mais on peut y voir une modification historique selon quoi les mouvements sociaux de la fin des années 70 ne respectaient pas le statu quo sur l'Etat, alors que par la suite ils se sont normalisés. Ce n'est très certainement pas une reconnaissance croissante des mouvements sociaux qui explique leur intégration au jeu institutionnel mais plutôt la concession par eux d'un statut quo sur l'Etat.

Il est important de remarquer que la « société » n'est pas une entité indépendante de l'Etat, elle est bien plutôt, avec les classes, un produit de l'Etat, comme l'a vu Poulantzas. Dès lors, les « mouvements sociaux » sont largement préformés par l'Etat lui-même, ils restent dans les catégories et les revendications qui sont permises par le cadre de l'Etat existant. De ce point de vue, la continuité mouvements sociaux/partis politiques/ Etat n'est pas surprenante.

La politique de l'Organisation politique, qui, par définition, n'est pas un mouvement mais une organisation, consiste à proposer un rapport inédit entre mouvement et organisation (sans parti). Le mouvement est selon elle un « surgissement, un rapport de forces » qui interpelle l'Etat mais sans proposer de prescription [*La Distance politique* n°17-18]¹. Une fois le mouvement surgi, l'Organisation politique s'attache à organiser les gens afin qu'ils portent des prescriptions et des énoncés nouveaux, qu'ils pensent et agissent dans une capacité politique propre vis-à-vis de l'Etat et des politiques qu'ils affrontent [*La Distance politique* n°19-20]. A la suite du mouvement d'occupation de l'Eglise Saint-Bernard par un collectif de 300 sans-papiers, l'Organisation politique a constitué dans les foyers d'ouvriers sans papiers de Paris et sa région *Le Rassemblement des collectifs des ouvriers sans papiers des foyers* où des sans-papiers se sont réunis et organisés et ont fait émerger par le travail de réflexion du collectif l'énoncé « Qui est d'ici est d'ici » qui a dès lors servi de mot d'ordre à la politique de l'organisation.

Suivant sa politique, l'Organisation politique ne peut reconnaître le parti comme débouché naturel du mouvement et propose alors la thèse suivante : « les mouvements présentent la politique, les organisations la prescrivent », où « organisation » désigne ici n'importe quel type d'organisation (le gouvernement, les partis, les syndicats aussi bien que les organisations sans parti). Un mouvement ne préjuge donc pas en lui-même de la manière dont il va être prescrit et il est soumis à la multiplicité des organisations en présence. A propos de l'exemple de Saint-Bernard, les prescriptions possibles de la situation ont été les suivantes : « aménagement des lois Pasqua » pour une partie du gouvernement ; « arrêt des contrôles aux frontières » pour certains groupes de l'extrême gauche parlementaire ; et « qui

¹ *La Distance politique* est le journal de l'Organisation politique.

est d'ici est d'ici » (régularisation sur la base du travail et la présentation de fiches de paye) pour l'Organisation politique, énoncé qui permet à ceux qui ont enclenché le mouvement de continuer leur engagement dans une politique organisée.

Si la politique de l'Organisation politique est intéressante pour étudier les rapports entre « mouvements sociaux » et « partis politiques », c'est qu'elle permet d'introduire un hiatus, une solution de continuité dans la chaîne qui relie les mouvements à l'Etat. Si les mouvements sociaux sont de plus en plus pris en compte par la politique institutionnelle, ce n'est pas en raison de leur reconnaissance par les institutions parlementaires, mais en vertu du fait qu'ils finissent par être prescrits par l'Etat ou les partis. Ce que la politique de l'Organisation politique permet d'apercevoir à travers le fait qu'un mouvement peut donner lieu à une autre organisation des gens que celle proposé par l'Etat, c'est que l'Etat n'est pas le lieu unique de la politique. Ainsi que le défend Sylvain Lazarus, il y a de la politique dès qu'une pensée est actualisée dans des lieux. Si l'on peut en tirer quelques conséquences pour la « science » politique (ou l'étude de la politique, car il ne saurait y avoir de lois pour ce qui touche à l'événement), cela nous enjoint d'étudier la multiplicité des prescriptions issues des mouvements et la multiplicité des politiques en présence. Il y a des politiques ; l'Etat en propose une, mais il peut y en avoir d'autres.

Parler de « mouvement social » et de « parti politique », c'est déjà considérer le mouvement en lui-même comme afférent à la prescription partisane ou étatique, c'est voir le politique, uniquement compris comme sphère de la représentation et de l'Etat, comme le débouché naturel du « social ». Suivant une hiérarchisation entre le social et le politique où le « social » est inférieur (c'est la rue) et le politique supérieur (les institutions de l'Etat). On peut mettre en cause cette hiérarchisation si on reconnaît que l'Etat n'est pas le lieu unique de la politique et que d'autres prescriptions quant au mouvement sont possibles. Mais cela ne se peut que si on revient sur les présupposés inhérents à la science politique selon quoi il n'y a de politique que représentative et de politique que de l'Etat. L'Etat et le parlementarisme étant les espaces effectifs d'organisation de la science politique. Ce qu'on appelle « social » est alors la présupposition de la prescription de l'Etat au mouvement lui-même.

Pour le dire en d'autres termes, lorsqu'on traite de l'interdépendance entre « mouvements sociaux » et « partis politiques », on réfère le mouvement à l'espace du « social » et la « politique » à celui de la représentation étatique. Mais cette répartition est troublée s'il est une organisation qui propose un rapport au mouvement qui ne se finalise pas dans le parlementarisme. On ne saurait la qualifier de « sociale » car tout comme le gouvernement ou un parti parlementaire, elle porte une prescription politique qui supplémente le mouvement : il s'agit bien dès lors d'une organisation « politique » bien qu'elle soit portée par les mêmes individus qui ont initié le mouvement. Celui-ci est-il alors simplement « social » ? Si ce sont les mêmes individus qui présentent la politique dans le mouvement et qui la prescrivent dans l'organisation, alors le mouvement est lui aussi « politique ». La partition entre « mouvement social » et « parti politique » repose alors sur le présupposé de la division de la représentation, division de la présentation du social et de la représentation politique étatique, postulant une forme de substantialisation des sujets en sujets « sociaux » et « politiques » que la politique de l'Organisation politique permet de mettre en question.

Mais c'est uniquement parce qu'il y a une organisation capable d'une autre prescription sur le mouvement qu'on peut identifier la prescription de l'Etat comme étant une prescription parmi d'autres sur le mouvement. Avec Lazarus, il faut tenir que la politique n'est intelligible qu'à l'intérieur d'elle-même, c'est-à-dire à l'intérieur d'une organisation déterminée. Du point de vue de l'existence politique d'un espace autre que celui de l'Etat, on peut lire les mouvements en termes de présentations de forces auxquelles peuvent être soumises diverses prescriptions et conclure à la non-nécessité de l'intégration des mouvements aux institutions étatiques, non pas sous l'idée que rien ne devrait exister d'autres que le jeu « naturel » des institutions parlementaires, mais sous l'idée qu'autre chose que la politique étatique est possible.